

des projets de budget-programme biennaux dont il est question dans la résolution 32/210 de l'Assemblée générale, un tableau récapitulatif des renseignements classés sous les rubriques "Politiques d'ensemble", "Activités de fond" et "Activités autres que de fond";

2. *Prie en outre* le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires de présenter ses vues sur cette question à l'Assemblée générale lors de sa trente-quatrième session.

96^e séance plénière
29 janvier 1979

33/204. Identification des activités achevées, dépassées, d'une utilité marginale ou inefficaces

L'Assemblée générale,

Rappelant de nouveau sa résolution 3534 (XXX) du 17 décembre 1975, par laquelle elle a prié le Secrétaire général en particulier d'inclure dans les rapports sur l'exécution du budget-programme de l'Organisation des Nations Unies des renseignements pertinents sur le personnel et les ressources libérés notamment par suite de l'achèvement, de la réduction, de la réorganisation, de la fusion ou de l'élimination de programmes, projets ou activités de l'Organisation,

Rappelant également sa résolution 31/93 du 14 décembre 1976, dans laquelle elle a souligné la responsabilité qui incombe au Secrétaire général de porter à l'attention des organes intergouvernementaux compétents les activités qui sont dépassées, d'une utilité marginale ou inefficaces, en indiquant les ressources susceptibles d'être libérées, de façon que les organes intéressés puissent prendre les mesures nécessaires,

Rappelant en outre sa résolution 32/201 du 21 décembre 1977, par laquelle elle a prié instamment le Secrétaire général de veiller à ce que soient appliquées les dispositions de ses résolutions 3534 (XXX) et 31/93 dans l'établissement du projet de budget-programme pour l'exercice biennal 1980-1981 et du rapport sur l'exécution du budget-programme de l'exercice biennal 1978-1979,

Ayant examiné le projet de plan à moyen terme pour la période 1980-1983¹¹⁶ et le rapport du Secrétaire général¹¹⁷,

Prie le Secrétaire général d'appliquer intégralement les dispositions de la résolution 32/201 de l'Assemblée générale et de faire rapport à l'Assemblée, lors de sa trente-quatrième session, sur les mesures prises.

96^e séance plénière
29 janvier 1979

¹¹⁶ Documents officiels de l'Assemblée générale, trente-troisième session, Supplément n° 6 (A/33/6/Rev.1).

¹¹⁷ A/C.5/33/13.

33/205. Budget-programme de l'exercice biennal 1978-1979

A

OUVERTURE DE CRÉDITS RÉVISÉE POUR L'EXERCICE BIENNAL 1978-1979

L'Assemblée générale

Décide que, pour l'exercice biennal 1978-1979, le crédit de 996 372 900 dollars des Etats-Unis qu'elle a ouvert par sa résolution 33/180 A du 21 décembre 1978 est augmenté d'un montant de 93 740 600 dollars, cette augmentation se répartissant comme suit :

		<i>Credits ouverts par la résolution 33/180 A</i>	<i>Augmentations ou (diminutions)</i>	<i>Credits révisés</i>
<i>Chapitres</i>		<i>Dollars des Etats-Unis</i>		
TITRE PREMIER. — Politiques, direction et coordination d'ensemble				
1 ^{er} .	Politiques, direction et coordination d'ensemble . . .	21 176 400	590 200	21 766 600
	TOTAL, TITRE PREMIER	21 176 400	590 200	21 766 600
TITRE II. — Activités politiques et maintien de la paix				
2.	Affaires politiques et affaires du Conseil de sécurité; maintien de la paix	49 820 900	2 368 800	52 189 700
	TOTAL, TITRE II	49 820 900	2 368 800	52 189 700
TITRE III. — Affaires politiques, tutelle et décolonisation				
3.	Affaires politiques, tutelle et décolonisation	9 759 600	2 128 100	11 887 700
	TOTAL, TITRE III	9 759 600	2 128 100	11 887 700